ONU programme pour l'environnement

Convention sur la conservation des espèces Migratrices appartenant à la faune sauvage

CMS MdE RAPACES

QUATRIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR LA CONSERVATION DES OISEAUX DE PROIE MIGRATEURS D'AFRIQUE ET D'EURASIE

(Victoria Falls, 30 novembre - 2 décembre 2026)

UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.11

RAPPORT DU SECRÉTARIAT DE LA CMS

(Préparé par le Secrétariat de la CMS)

Résumé :

Le présent rapport présente les évolutions des activités et des politiques menées dans le cadre de la Convention sur les espèces migratrices (CMS), qui sont pertinentes pour les travaux réalisés dans le cadre du MdE Rapaces depuis la 3e Réunion des Signataires du MdE Rapaces (MOS3, 2023).

La Réunion des Signataires est invitée à prendre connaissance du rapport.

1. Le rapport présenté lors de la 4e Réunion des Signataires (MOS) du MdE Rapaces correspond au point 11 de l'ordre du jour de la MOS. Il présente un résumé des activités pertinentes au MdE Rapaces, menées par le Secrétariat de la CMS depuis la 3e Réunion des Signataires du MdE Rapaces (MOS3, 2023), en mettant particulièrement l'accent sur les activités entreprises depuis la 15e session de la Conférence des Parties à la CMS (COP15, 2026).

2. Les principales questions relatives au MdE Rapaces depuis la COP15 concernent les résolutions, les décisions connexes et les plans d'action correspondants portant sur des groupes taxonomiques spécifiques d'oiseaux, des enjeux particuliers tels que la lutte contre l'abattage illégal, l'empoisonnement et les impacts des infrastructures énergétiques, ainsi que les travaux correspondants menés dans le cadre d'initiatives de la CMS telles que le Groupe de travail intergouvernemental sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT) et le Groupe de travail sur l'énergie (ETF), ainsi que des questions transversales telles que la Journée mondiale des oiseaux migrateurs. Par ailleurs, plusieurs évolutions générales d'intérêt dans le cadre de la CMS sont mises en avant.

Questions et décisions d'ordre stratégique, institutionnel et scientifique de portée générale

Résolution 14.1 de la CMS (Rev.COP15) ; Décisions 15.6–15.9 – *Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices 2024-2032*

3. La Conférence des Parties, lors de sa 15e session (COP15), a examiné et adopté la Résolution 14.1 (Rev.COP15) *Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices 2024-2032*, qui inclut un nouveau cadre de suivi. Par ailleurs, le format des rapports nationaux est actuellement en cours de révision, avec pour objectif que le Secrétariat, une fois le format final convenu, évalue les domaines qui nécessitent encore d'être mesurés à l'aide d'un outil de suivi supplémentaire.

4. La COP a également indiqué que, durant la période d'évaluation du format des rapports nationaux, les activités réalisées par les Parties et les parties prenantes dans le cadre de la conservation des voies de migration, conformément aux instruments de la CMS, pourraient être utilisées pour rendre compte des indicateurs approuvés lors de la COP15.

5. Pour faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Résolution 14.1 (Rev.COP15) *Plan stratégique de Samarcande pour les espèces migratrices 2024-2032* pendant la période intersessions entre la COP14 et la COP15, veuillez vous référer au document UNEP/CMS/COP15/Doc.15.

Résolutions et décisions relatives aux espèces aviaires

Résolution 11.09 de la CMS (Rev.COP13) - *Journée mondiale des oiseaux migrateurs*

6. Dans la Résolution 11.09 de la CMS (Rev.COP13) *Journée mondiale des oiseaux migrateurs,* la COP invite les Parties, les secrétariats de la CMS et de l'AEWA, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, ainsi que d'autres organisations mondiales, régionales et sous-régionales, et toutes les parties prenantes concernées, notamment la société civile, les organisations non gouvernementales et les particuliers, à célébrer et à sensibiliser le public aux Journées mondiales des oiseaux migrateurs, qui se tiennent le deuxième samedi de mai et le deuxième samedi d'octobre. L'équipe conjointe

de communication CMS-AEWA, en collaboration avec Environment For The Americas (EFTA), mène une campagne semestrielle depuis 2006. Des informations sur les thèmes de la JMOM sont disponibles sur le site web de la JMOM.

7. L'édition 2026 de la JMOM était consacrée au thème « Chaque oiseau compte – Vos observations comptent ! », mettant en lumière l'importance des initiatives citoyennes pour la conservation des oiseaux et la recherche scientifique, et célébrant la manière dont des individus, des communautés et des organisations du monde entier contribuent à enrichir la base de connaissances afin de mieux protéger les oiseaux migrateurs au-delà des frontières.

Résolution 11.15 de la CMS (Rev.COP15) ; Décisions 15.146–15.149 - *Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs*

8. Dans la Résolution 11.15 de la CMS (Rev.COP15) *Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs*, la COP15 a réaffirmé l'adoption des *Lignes directrices de la CMS sur la prévention du risque d'empoisonnement des oiseaux migrateurs* (annexe 2 ; les Lignes directrices) et a convenu de la poursuite des travaux du Groupe de travail sur la prévention de l'empoisonnement, sous réserve de la disponibilité des ressources. Par ailleurs, il a été demandé au Secrétariat de s'employer activement à nommer un nouveau coordonnateur pour le Groupe de travail sur la prévention de l'empoisonnement.

9. Dans cette même résolution, la COP a également décidé de maintenir, sous réserve de la disponibilité des ressources, le Groupe de travail intergouvernemental sur l'élimination progressive de l'utilisation des munitions au plomb et des plombs de pêche. Le groupe de travail assurera la mise en œuvre et la mise à jour des Lignes directrices dans les sections correspondantes.

10. Pour faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Résolution 11.15 (Rev.COP15) *Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs* pendant la période intersessions entre la COP14 et la COP15, veuillez vous reporter au document UNEP/CMS/COP15/Doc.26.2.

Résolution 11.16 de la CMS (Rev.COP13) - *La prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs*

11. Adoptée initialement lors de la COP11 (Quito, 2014), la Conférence des Parties, lors de sa 15e session (COP15), a examiné et adopté la Résolution 11.16 (Rev.COP15) *La prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illégaux des oiseaux migrateurs (IKT)*.

12. La COP15 a également adopté des décisions concernant trois zones géographiques distinctes, accompagnées de groupes de travail spécifiques : *Groupe de travail sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT)* Décisions 15.135–15.137 *;* *Groupe de travail intergouvernemental sur les prélèvements illégaux d'oiseaux migrateurs dans la région Asie-Pacifique* Décisions 15.138-15.139 ; et Groupe de travail intergouvernemental sur le prélèvement illégal d'oiseaux migrateurs en Asie du Sud-Ouest Décisions 15.140-15.142. Enfin, les Décisions 15.143-15.145 adoptées lors de la COP15 ont pour objectif d'élargir la portée géographique des travaux consacrés au prélèvement illégal d'oiseaux migrateurs.

13. Pour faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Résolution 11.16 (Rev.COP15) *Prévention de l'abattage, du prélèvement et du commerce illicites des oiseaux*

migrateurs pendant la période intersessions entre la COP14 et la COP15, veuillez consulter le document UNEP/CMS/COP15/Doc.26.1.

Décisions 15.135 à 15.137 - *Groupe de travail sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT)*

14. Le Groupe de travail sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs en Méditerranée (MIKT) a été convoqué en vertu de la Résolution 11.16 (Rev. COP15) en 2014. En août 2026, 21 Parties à la CMS ainsi que l'Union européenne seront membres du MIKT. Trois Parties intéressées et une entité non-Partie ont participé en tant qu'observateurs. Onze accords multilatéraux sur l'environnement et réseaux, ainsi que neuf organisations non gouvernementales internationales, sont également observateurs.

15. La coordination du MIKT et la mise en œuvre de son plan de travail sont soutenues par un coordonnateur engagé par le Secrétariat de la CMS.

16. La Commission européenne a été reconnue par la CMS comme Champion Plus pour son soutien généreux et son engagement dans la lutte contre l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs (IKB) en Méditerranée depuis 2015. Une nouvelle phase de financement, s'étendant de mars 2024 à juin 2028, a été approuvée par l'Union européenne dans le cadre de l'accord de coopération (PCA) III du programme NDICI. Un financement est alloué à la coordination du MIKT, ainsi qu'aux réunions et à la mise en œuvre d'activités clés.

17. Les membres du MIKT ont adopté le *Plan stratégique de Rome 2020-2030 : éradiquer l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux sauvages en Europe et dans la région méditerranéenne* (RSP) comme cadre stratégique d'action jusqu'en 2030. L'objectif global à long terme du Plan stratégique régional est l'éradication de l'IKB dans le périmètre géographique de la Convention de Berne et du MIKT, avec pour objectif une réduction de 50 % de l'ampleur et de la portée de l'IKB d'ici 2030, par rapport à une situation de référence établie en 2020. Le plan est structuré autour d'un objectif axé sur les processus (plans d'action nationaux IKB) et de cinq objectifs axés sur les résultats.

18. Lors du MIKT6, il a été convenu de procéder à une évaluation à mi-parcours de l'état de mise en œuvre du RSP. Le rapport et les recommandations issus de l'évaluation à mi-parcours ont été présentés lors de la réunion conjointe sur l'IKB en octobre 2026 et feront l'objet de discussions plus approfondies, les recommandations devant être adoptées lors du prochain MIKT8 en présentiel, qui se tiendra au printemps 2027 en Croatie.

19. Les membres du MIKT ont approuvé la Méthodologie et les lignes directrices proposées pour la conduite de recherches socio-économiques sur les motivations sous-jacentes à l'IKB (juin 2023). Par ailleurs, le Secrétariat de la CMS a signé un accord de financement à petite échelle avec BirdLife International afin de réaliser une enquête sur les motivations de l'IKB dans les pays du MIKT (décembre 2025 – février 2026). Le rapport de synthèse issu de cette enquête a été présenté lors d'un événement parallèle organisé dans le cadre de la COP15, tandis que le rapport complet a été présenté lors de la réunion conjointe sur l'IKB en octobre 2026.

20. Le secrétariat du MIKT a également produit des supports de communication sur les activités du MIKT, notamment : une brochure générale présentant les travaux du MIKT en anglais, français, espagnol et arabe ; une brochure sur les orientations législatives en anglais ; une brochure expliquant le tableau de bord en anglais ; et une brochure sur le suivi de l'IKB en anglais. De plus, une courte vidéo a été réalisée en anglais, français, espagnol et arabe.

21. L'exercice du tableau de bord a été mené en 2023 pour la 3e fois, les réponses à l'exercice tableau de bord de 2023 ont été soumises par 25 pays (dont 13 des 21 membres du MIKT ; l'UE ne participe pas à cet exercice, car il s'agit d'une initiative menée au niveau national). L'analyse des réponses au tableau de bord de 2023 a été présentée lors du MIKT6. Les principales conclusions de l'analyse étaient les suivantes :

    i. Tous les pays affichent une amélioration progressive d'un exercice du tableau de bord à l'autre, ce qui suggère que le tableau de bord constitue un outil utile pour organiser l'action, hiérarchiser le travail et renforcer l'appropriation ;
    ii. C'est dans le domaine de la prévention que l'on constate le plus de progrès, la législation nationale étant le domaine qui obtient les meilleurs résultats ;
    iii. Des défis subsistent en matière de surveillance de l'IKB, d'application de la loi, de poursuites et de sanctions ;
    iv. Des plans d'action nationaux de lutte contre l'IKB sont élaborés dans environ un tiers des pays, ce qui indique la nécessité d'organiser des ateliers régionaux pour promouvoir ces plans ;
    v. La sensibilisation et la formation sont étroitement liées aux financements disponibles. Les pays d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient signalent un manque de financement et rencontrent des difficultés dans la mise en œuvre.

22. Les lignes directrices pour l'élaboration et la mise en œuvre de plans d'action nationaux contre l'abattage, le prélèvement et le commerce illicites d'oiseaux ont été approuvées par le MIKT fin 2022. Un atelier régional sur les plans d'action nationaux relatifs à l'IKB, destiné aux pays d'Afrique du Nord, s'est tenu du 29 septembre au 1er octobre 2026 à Tanger, au Maroc.

23. Depuis la dernière réunion des signataires du MdE Rapaces, le Secrétariat a pris part à plusieurs réunions et conférences, mettant en avant les travaux du MIKT :

    i. un événement parallèle sur le thème « Prélèvement illégal d'oiseaux à l'échelle mondiale », co-organisée par le Secrétariat de la CMS le 14 février 2024, dans le cadre de la COP14 de la CMS ;
    ii. un événement parallèle dédiée à la présentation des conclusions préliminaires des travaux sur les motivations de l'IKB, le 27 mars 2026, dans le cadre de la COP15 de la CMS ;
    iii. un événement parallèle organisé en collaboration avec la Wildlife Crime Academy, portant sur les mesures de répression et les enquêtes médico-légales liées aux crimes contre la faune sauvage, le 24 mars 2026, dans le cadre de la COP15 de la CMS ;
    iv. une réunion du groupe de travail en janvier 2024 et la première réunion du Groupe de travail intergouvernemental sur le prélèvement illégal d'oiseaux migrateurs en Asie du Sud-Ouest en mai 2025, toutes deux à Riyad ;
    v. une réunion sur le commerce illégal des oiseaux migrateurs, en particulier au Moyen-Orient, qui s'est tenue à Amman du 23 au 26 avril 2024 ;
    vi. un atelier hybride organisé par le PNUE en collaboration avec le Gouvernement libanais, consacré à l'abattage illégal d'oiseaux migrateurs au Liban, qui s'est tenu à Beyrouth et en ligne le 15 mai 2024, ainsi qu'une réunion de suivi en ligne le 21 mai 2024.
    vii. une conférence sur la criminalité liée à la faune sauvage, organisée par l'ONG BirdLife Cyprus et la Vulture Conservation Foundation à Limassol, Chypre, du 22 au 24 mai 2024. Le coordonnateur du MIKT a prononcé un discours dans la section « Mise en contexte » du programme.

Décisions 15.138–15.139 - *Groupe de travail intergouvernemental sur le prélèvement illégal d'oiseaux migrateurs en Asie-Pacifique (ITTEA)*

Opérationnalisation du groupe de travail

24. L'ITTEA travaille en étroite collaboration avec le groupe de travail sur la chasse, le prélèvement et le commerce illicites des oiseaux d'eau migrateurs du Partenariat pour la voie de migration Asie de l'Est-Australasie (EAAFP). En octobre 2026, sur les 22 pays de la région, dix (Australie, Bangladesh, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Mongolie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Thaïlande et Viêt Nam) ont désigné des représentants auprès de l'ITTEA, tandis que la Malaisie est encore en train de déterminer le représentant qu'elle va désigner. Vingt-sept organisations observatrices et groupes consultatifs d'experts ont également rejoint le groupe de travail, aux côtés de représentants des organes consultatifs de la MEA et d'autres organisations qui participent aux activités du groupe de travail de l'EAAFP. Sept autres experts indépendants ont également rejoint le groupe de travail pour contribuer aux résultats de leurs recherches en cours.

25. Le recrutement d'un consultant au poste de coordonnateur de l'ITTEA pour la période allant d'octobre 2022 à décembre 2028 est financé par le Gouvernement australien dans le cadre du programme « Champion des espèces migratrices ».

Activités du groupe de travail

26. Des projets visant à soutenir la mise en œuvre des actions prioritaires du programme de travail de l'ITTEA ont été réalisés grâce à des contributions volontaires de l'Australie dans le cadre d'accords de financement à petite échelle. Un projet mené par la branche de Kuching de la Société malaisienne pour la nature, réalisé de décembre 2024 à juillet 2026, a utilisé ce financement pour soutenir des études supplémentaires et des activités de sensibilisation du public au Sarawak, en Malaisie, concernant les espèces prioritaires de la CMS, en particulier le courlis de Sibérie. Ce projet a également permis de collecter les données nécessaires à l'établissement d'estimations de référence dans la partie malaisienne de Bornéo et de soutenir le renforcement des capacités pour les programmes de suivi à long terme. Un autre projet, mené par BirdLife International (Asia) Limited de juin 2025 à octobre 2026, a utilisé les fonds alloués pour développer un outil national d'auto-évaluation et de suivi (« tableau de bord ») destiné aux pays, et pour évaluer leurs progrès dans la lutte contre le prélèvement illégal d'oiseaux. L'outil de tableau de bord vise à améliorer et à normaliser les pratiques de surveillance tout en reflétant les priorités de la voie migratoire Asie orientale-Australasie.

27. La deuxième réunion conjointe officielle de l'ITTEA et du groupe de travail de l'EAAFP sur la chasse, le prélèvement et le commerce illégaux des oiseaux d'eau migrateurs s'est tenue avant la MOP12 de l'EAAFP, à Cebu, aux Philippines, le 9 novembre 2025. Cet événement a réuni des Parties, des observateurs non Parties, des ONG, des OIG et d'autres experts régionaux afin de partager les progrès réalisés pour répondre aux besoins prioritaires en matière d'évaluations de référence et de renforcement des capacités. Cette réunion a également été l'occasion de discuter des conclusions du rapport sur l'utilisation des filets japonais dans la région, ainsi que des actions efficaces pour combler les lacunes en matière de suivi et de sensibilisation. Enfin, les participants ont discuté de la mise à jour du programme de travail de l'ITTEA en se basant sur les contributions indiquant les domaines où des actions prioritaires étaient nécessaires. BirdLife International a également présenté

une version préliminaire de l'outil national de suivi sous forme de tableau de bord et a recueilli des retours afin de définir la pondération appropriée des indicateurs avant la finalisation de cet outil.

Autres réunions, ateliers et formations

28. Un atelier virtuel sur la méthodologie et l'utilité des études de marché, des enquêtes en ligne et des enquêtes auprès des chasseurs, s'est tenu les 2 et 7 août 2023. Au total, 50 participants venus des États de l'ITTEA et d'organisations observatrices ont assisté à l'événement. Lors de cet atelier, BirdLife et ses partenaires locaux ont partagé les principales conclusions du rapport d'analyse de la situation sur la chasse aux oiseaux en Asie du Sud-Est continentale.

29. Un webinaire sur les réformes législatives menées au Viet Nam et sur la manière dont ces efforts ont permis d'améliorer les capacités de lutte contre le trafic illégal d'espèces sauvages s'est tenu le 26 septembre 2023. La présentation a été donnée par le directeur adjoint et responsable des politiques et de la législation en matière d'éducation pour la nature, au Viet Nam. Cet atelier a montré comment des améliorations législatives pourraient renforcer les capacités de contrôle concernant le prélèvement illégal d'oiseaux migrateurs.

30. L'ITTEA et l'EAAFP ont tenu une réunion conjointe en ligne le 8 octobre 2024, afin de partager des informations sur les activités récentes, les progrès réalisés et les actions à venir concernant la lutte contre les prélèvements illégaux le long de la voie de migration. Lors de cette réunion, le Dr Eduardo Gallo-Cajiao (maître de conférences à l'université d'État du Colorado) a présenté un webinaire sur son évaluation des structures de gouvernance et de leur impact sur la lutte contre les menaces pesant sur les oiseaux de rivage migrateurs.

31. Le coordonnateur de l'ITTEA a participé, le 18 janvier 2025, à un webinaire spécial organisé par BirdLife International et l'Oriental Bird Club (OBC) sur la lutte contre la menace que représente l'utilisation illégale de filets de brume dans la zone EAAF. Des études de cas ont été partagées concernant le nord du Viet Nam, la Thaïlande et la Chine, et des représentants du Parquet populaire suprême de Chine ont présenté les actions entreprises par ce pays pour résoudre ce problème. On trouvera de plus amples informations dans le compte-rendu de la réunion de l'OBC.

32. Le coordonnateur de l'ITTEA a participé à des événements parallèles et organisé des réunions virtuelles afin de mettre en valeur les travaux des groupes de travail et de partager des mises à jour sur les progrès réalisés dans les domaines suivants :

i. « Le prélèvement illégal d'oiseaux à l'échelle mondiale », le 14 février 2024, lors de la COP14 de la CMS, en collaboration avec le coordonnateur du MIKT et BirdLife International ;
ii. « Progrès réalisés dans la lutte contre le prélèvement illégal d'oiseaux migrateurs dans la région Asie-Pacifique », le 11 novembre 2025, lors de la MOP12 de l'EAAFP, en collaboration avec BirdLife International.
iii. « Deuxième réunion virtuelle des groupes de travail de l'ITTEA et de l'EAAFP sur la chasse, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux migrateurs », le 17 septembre 2025 ;
iv. « Groupes de travail de la CMS sur le prélèvement illégal d'oiseaux migrateurs : nouvelles recherches, perspectives régionales et solutions émergentes », le

27 mars 2026, lors de la COP15 de la CMS, en collaboration avec les coordonnateurs du MIKT et du SWAITB

33. Un atelier intitulé « Impact des filets japonais sur les oiseaux migrateurs de la voie de migration Asie de l'Est-Australasie » est prévu à Bangkok les 20 et 21 novembre 2026, financé par des contributions volontaires du gouvernement australien, et organisé par le Secrétariat de la CMS avec le soutien du bureau asiatique de BirdLife International et d'experts de l'Université technologique King Mongkut de Thonburi, en Thaïlande. Cet atelier vise à promouvoir la mise en œuvre du programme de travail de l'ITTEA et à renforcer les réseaux régionaux d'action contre les filets japonais, en fournissant des directives sur l'utilisation du tableau de bord national pour améliorer le suivi de l'efficacité des mesures prises afin de lutter contre les prélèvements illégaux. Cette réunion a également pour objectifs de sensibiliser à l'utilisation des filets de braconnage en tant que priorité de conservation des oiseaux migrateurs dans la région EAAF, de faciliter l'échange de connaissances et d'expériences sur ce sujet entre les représentants gouvernementaux, les organisations intergouvernementales et les autres parties prenantes, ainsi que de discuter et de partager des approches efficaces à différents niveaux de budget.

Décisions 15.140 à 15.142 - *Groupe de travail intergouvernemental sur les prélèvements illégaux d'oiseaux migrateurs en Asie du Sud-Ouest (SWAITB)*

Opérationnalisation du groupe de travail

34. La première réunion du Groupe de travail intergouvernemental sur les prélèvements illégaux d'oiseaux migrateurs en Asie du Sud-Ouest (GT SWAITB) s'est tenue les 20 et 21 mai 2025 à Riyad, au Royaume d'Arabie saoudite, sous l'égide du Centre national pour la faune sauvage (NCW). Le mandat du groupe de travail, après avoir été convenu lors de la première réunion, a été officiellement adopté par le Conseil scientifique de la CMS le 22 mars 2026, à Campo Grande, au Brésil.

35. À la suite de la première réunion, le Secrétariat et le coordonnateur du groupe de travail ont fait progresser la mise en œuvre du plan d'action, en mettant particulièrement l'accent sur l'établissement d'une base de référence régionale (objectif 1) et sur le soutien à l'élaboration de plans d'action nationaux contre le prélèvement illégal d'oiseaux (ITB) (objectif 2).

36. Un atelier en ligne organisé par le groupe de travail s'est tenu en décembre 2025, réunissant les points focaux des États de l'aire de répartition, l'équipe des espèces aviaires de la CMS, les coordonnateurs des instruments MIKT et du MdE Rapaces, ainsi que des organisations observatrices. Cet atelier avait pour objectif de présenter le projet de lignes directrices pour le suivi de l'ITB ainsi qu'une feuille de route pour les plans d'action nationaux relatifs à l'ITB, en s'appuyant sur les enseignements tirés du MIKT. Une nouvelle réunion en ligne est prévue avant la fin de 2026.

37. Les lignes directrices concernant l'état de référence et la méthodologie de suivi des prélèvements illégaux d'oiseaux migrateurs en Asie du Sud-Ouest, ainsi qu'un modèle standardisé de rapport sur l'état de référence national (disponible en arabe et en anglais), ont été finalisées et diffusées à tous les États de l'aire de répartition. Ces derniers ont été invités à compiler et soumettre leurs situations de référence nationales. Ces éléments constituent la base pour mesurer les progrès réalisés vers l'objectif du plan d'action, à savoir une réduction d'au moins 30 % des prélèvements illégaux d'ici 2032. La finalisation des contributions nationales demeure une priorité immédiate essentielle.

38. Les échanges bilatéraux avec les États de l'aire de répartition se poursuivent ; une réunion bilatérale avec l'Irak est prévue pour discuter des progrès réalisés concernant la situation de référence nationale et le projet développé par la CMS.

39. Les préparatifs de la deuxième réunion, prévue pour 2027, sont en cours. Le Sultanat d'Oman, par l'intermédiaire de l'Autorité omanaise de l'environnement (OEA), a été sollicité pour accueillir l'événement. Une note conceptuelle préliminaire a été rédigée et transmise pour examen, et des consultations sont en cours concernant les dates et les modalités. La collaboration avec les partenaires régionaux et la société civile s'est poursuivie, notamment avec l'Association pour l'environnement d'Oman (ESO), envisagée comme observateur potentiel.

Financement

40. Le groupe de travail a été lancé grâce au soutien financier du Royaume d'Arabie saoudite dans le cadre du programme « Champion des espèces migratrices ». En août 2025, en étroite collaboration avec le Secrétariat, le Centre national pour la faune sauvage d'Arabie saoudite a engagé un consultant pour travailler en tant que coordonnateur du groupe de travail SWAITB. En août 2026, le contrat du coordonnateur du groupe de travail, financé par le Gouvernement de l'Arabie saoudite, a été renouvelé pour deux ans.

Résolution 11.17 de la CMS (Rev.COP15) ; Décisions 15.166–15.169 - *Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP)*

41. La Résolution 11.17 de la CMS (Rev.COP15) *Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP)* exhorte les Parties et encourage les non-Parties à aborder la question de la perte et de la dégradation des habitats des espèces d'oiseaux terrestres migrateurs par l'élaboration de politiques qui maintiennent, gèrent et restaurent les habitats naturels et semi-naturels, y compris en travaillant avec les communautés locales, et en partenariat avec la communauté de lutte contre la pauvreté et les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture en Afrique. Les thèmes abordés par l'AEMLAP sont liés à de nombreuses autres activités et initiatives, notamment celles concernant la lutte contre l'IKB, le développement des infrastructures, les risques de collision, etc.

42. Le mandat mis à jour de la Résolution 11.17 (Rev.COP15) *Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP)* met en lumière le nouveau programme de travail (POW) du groupe de travail AEMLAP (GT AEMLAP) pour la période 2026-2032. Les décisions associées à la résolution ont pour objectif de renforcer le processus de mise en œuvre du programme de travail (POW) en demandant un soutien via des initiatives pertinentes, en assurant la coordination du groupe de travail, et en travaillant sur les indicateurs pour la mise en œuvre de l'AEMLAP et du programme de travail.

43. Pour faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Résolution 11.17 (Rev.COP15) *Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP)* pendant la période intersessions entre la COP14 et la COP15, veuillez consulter le document UNEP/CMS/COP15/Doc.26.5.

44. Depuis la COP15, le groupe de pilotage de l'AEML a organisé une réunion en ligne le 25 juin 2026, de 12 h à 14 h (heure d'été d'Europe centrale). Les documents préparés pour la réunion, le compte rendu de celle-ci, ainsi qu'une lettre du président du groupe de travail appelant à la poursuite de l'action et de la coopération en vue de la mise en œuvre de

l'AEMLAP et de son programme de travail ont été transmis aux points focaux nationaux des États de l'aire de répartition de l'AEMLAP et aux membres du groupe de travail de l'AEMLAP.

45. Afin de mettre en œuvre la Décision 15.169 et de poursuivre les efforts visant à intégrer les exigences en matière de biodiversité dans la mise en œuvre de la neutralité en matière de dégradation des terres à l'échelle appropriée, le Secrétariat organise une réunion conjointe entre le groupe de travail de l'AEMLAP et la Convention des Nations unies sur la lutte contre la désertification (CNULD), dont les préparatifs sont, à l'heure où nous écrivons ces lignes, toujours en cours. La réunion conjointe AEMLAP-CNULD se tiendra du 3 au 4 décembre 2026, en parallèle de la MOS4 du MdE Rapaces, au même endroit à Victoria Falls, au Zimbabwe.

Décisions 15.162–15.165 - *Plan d'action multi-espèces pour la conservation des outardes d'Afrique, d'Eurasie et d'Australie (PAME OUTARDES)*

46. La Conférence des Parties, lors de sa 15e session (COP15), a adopté le Plan d'action multi-espèces pour la conservation des outardes d'Afrique, d'Eurasie et d'Australie (PAME OUTARDES) (2026-2037) élaboré par Bustards Without Borders et fondé sur les dispositions adoptées en 2024 lors de la COP14 par la Résolution 11.17 de la CMS (Rev.COP15) *Plan d'action pour les oiseaux terrestres migrateurs d'Afrique-Eurasie (AEMLAP)*.

47. Les Décisions 15.162–15.165, également adoptées lors de la COP15, visent à renforcer la coordination, à soutenir les activités de communication, à développer les capacités et à promouvoir la sensibilisation liées à la mise en œuvre du PAME OUTARDES.

Résolution 11.18 de la CMS (Rev.COP15) ; Décisions 15.173–15.174 - *Plan d'action mondial en faveur du faucon sacre (Falco cherrug)*

48. Pour une mise à jour concernant ce point, veuillez consulter le document UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.13.1(Rev.1).

Résolution 11.27 de la CMS (Rev.COP15) ; Décisions 15.212–15.215 - *Énergies renouvelables et espèces migratoires* ;
Résolution 10.11 de la CMS (Rev.COP13) - *Lignes électriques et oiseaux migrateurs*

49. La COP de la CMS, ainsi que les organes directeurs de nombreux de ses accords associés, ont adopté de nombreuses décisions concernant l'incidence des éoliennes et d'autres technologies liées aux énergies renouvelables sur les espèces migratrices. Des travaux significatifs ont été menés conformément à ces décisions et plusieurs documents d'orientation et rapports ont été approuvés et publiés dans les Séries techniques de la CMS en coopération avec des partenaires. La mise en œuvre de ces documents d'orientation a été encouragée par les dispositions des Résolutions 11.27 de la CMS (Rev. COP15) *Énergies renouvelables et espèces migratrices* et Résolution 10.11 de la CMS (Rev.COP13) *Lignes électriques et oiseaux migrateurs*.

50. Pour faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Résolution 11.27 (Rev.COP15) *Prévenir l'empoisonnement des oiseaux migrateurs* pendant la période intersessions entre la COP14 et la COP15, veuillez vous reporter au document UNEP/CMS/COP15/Doc.28.11.

51. Depuis la COP15, le Secrétariat a collaboré étroitement avec le Groupe de travail sur l'énergie (EFT) et son Coordonnateur, en soutenant diverses activités, notamment :

i. l'organisation de deux webinaires destinés aux Amériques sur les thèmes suivants : « Atténuer les impacts des énergies renouvelables dans les Amériques » et « Prévenir et atténuer les impacts des lignes électriques sur la faune sauvage dans les Amériques », ainsi que deux autres webinaires sur les thèmes suivants : « Prévenir l'électrocution des oiseaux sur les lignes de distribution : du risque aux bonnes pratiques » et « Réduire les risques liés à l'énergie éolienne pour les chauves-souris » ;
ii. l'organisation d'une table ronde sur l'engagement du secteur privé consacrée aux énergies renouvelables lors de la London Climate Action Week (LCAW) 2026, sous l'égide du groupe de travail sur l'engagement du secteur privé ;
iii. l'organisation d'une réunion virtuelle intermédiaire de l'ETF, prévue le 11 novembre 2026, au cours de laquelle seront notamment abordées les dernières avancées concernant la mise en œuvre du plan de travail ;
iv. la publication de deux fiches d'information intitulées « Conservation des chauves-souris migratrices : un enjeu mondial » et « Les chauves-souris migratrices et l'énergie éolienne », avec des traductions disponibles en langue espagnole, française, chinoise et russe ;
v. la promotion des travaux de l'ETF lors de divers forums, conférences et événements, tels que le séminaire régional intitulé « Renforcer la conservation des rapaces en Asie centrale », organisé conjointement par l'unité de coordination du MdE Rapaces, le webinaire en ligne intitulé « Marquage des lignes électriques », et le webinaire en ligne intitulé « Oiseaux migrateurs et infrastructures énergétiques » ;
vi. la coordination de la mise en œuvre de deux projets financés par le Ministère australien des changements climatiques, de l'énergie, de l'environnement et de l'eau (DCCEEW) dans le cadre de l'Initiative de recherche environnementale sur les énergies renouvelables, intitulés « Mise à jour des informations sur les interactions entre les mammifères marins et les sources lumineuses provenant des installations offshore » et « Examen des approches réglementaires environnementales internationales relatives aux parcs éoliens terrestres en vue d'une adaptation au contexte australien » ;
vii. la contribution à l'élaboration de plusieurs concepts de projet et a obtenu des financements pour la prolongation de l'ancien projet DCCEEW ainsi que pour deux nouveaux projets intitulés « Suivi de la mortalité des chauves-souris après la construction » et « Analyse des impacts potentiels des fermes solaires sur les oiseaux » ;
viii. l'élaboration de la lettre d'information ETF pour août 2026 ;
ix. le lancement de la deuxième édition du Fonds de petites subventions de l'ETF et l'octroi de subventions à deux bénéficiaires ; et
x. les échanges avec les gouvernements et les partenaires pour promouvoir l'ETF et accroître le nombre de membres.

Résolution 12.10 de la CMS (Rev.COP14) - *Conservation des vautours d'Afrique et d'Eurasie* ; Décisions 15.170–15.172

52. Pour une mise à jour concernant ce point, veuillez consulter le document UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.13.2(Rev.1).

Résolution 12.11 de la CMS (Rev.COP15) ; Décisions 15.150–15.156 - *Voies de migration* ; Résolution CMS 14.13 ; Décisions 15.152 et 15.156 - *Initiative pour la voie migratoire d'Asie centrale*

53. La Conférence des Parties, lors de sa 15e session (COP15), a examiné et adopté la Résolution 12.11 (Rev.COP15) *Voies de migration*, en renforçant la mise en œuvre du nouveau programme de travail 2026-2029 du Groupe de travail sur les voies de migration (FWG) et des instruments relatifs aux voies de migration régionales. Par ailleurs, la Résolution 12.11 (Rev.COP15) *Voies de migration* promeut d'autres mesures de conservation efficaces par zone (OECM) grâce à une gestion et une restauration efficaces ; elle accorde une priorité élevée à la préservation de la connectivité écologique par la conservation des sites et des habitats – en élargissant et en renforçant les réseaux existants de sites situés sur les voies de migration – et demande de soutenir une meilleure compréhension des schémas de migration des oiseaux par des efforts techniques tels que des analyses et des techniques de recherche pertinentes.

54. Pour faire le point sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Résolution 12.11 (Rev.COP15) *Voies de migration* et de la Résolution 14.13 *Initiative pour la voie de migration d'Asie centrale* pendant la période intersessions entre la COP14 et la COP15, veuillez vous référer au document UNEP/CMS/COP15/Doc.26.3.1.

55. Par la Décision 15.151, la COP encourage les États de l'aire de répartition des voies de migration des Amériques à soutenir, notamment, l'élaboration, l'adoption et la mise en œuvre d'un plan d'action multi-espèces pour les espèces prioritaires de vautours des Amériques, conformément aux priorités de la CMS, dans le cadre du cadre des voies de migration des Amériques.

56. Par la Décision 15.152, la COP demande aux États de l'aire de répartition de la voie de migration d'Asie centrale (CAF) de soutenir le Gouvernement indien et le Secrétariat pour la mise en place de l'Unité de coordination de la CAF en Inde, sous l'égide de la CMS, d'ici fin 2026, ainsi que de soutenir l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de travail de la CAF visant à identifier les lacunes et les défis dans la région, y compris la nécessité de renforcer les capacités et de mettre en place de nouvelles initiatives de conservation.

57. Depuis la COP15, le Secrétariat a organisé la sixième réunion du Groupe de travail sur les voies de migration de la CMS (FWG6) en ligne le 22 septembre 2026, de 13 h à 15 h (CEST). Au cours de la FWG6, un nouveau président et un nouveau vice-président du groupe de travail ont été élus, des informations sur les événements et projets récents ont été partagées, de nouveaux sous-groupes thématiques ont été (ré)établis pour la prochaine période intersessions, les priorités et les prochaines étapes du FWG ont été définies, et la composition du FWG a été réexaminée à la suite de l'appel à manifestation d'intérêt lancé par le Conseil scientifique de la CMS.

Résolution 12.12 de la CMS (Rev.COP15) - *Plans d'action pour les oiseaux* : Plan d'action mondial pour l'aigle des steppes et plan d'action international par espèce pour le faucon concolore

58. Lors de la COP15, les Parties ont adopté le Plan d'action mondial pour la conservation de l'aigle des steppes (*Aquila nipalensis*) 2026-2035 et ont pris acte de l'adoption par le Comité permanent de la CMS du Plan d'action international par espèce pour le Faucon concolore (*Falco concolor*) 2024-2036.

59. Pour une mise à jour sur l'état d'avancement des plans d'action relatifs à l'aigle des steppes et au faucon concolore, veuillez consulter les documents UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.13.4 et UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.13.5.

Résolution 15.10 de la CMS ; Décisions 15.175–15.178 - *Zones d'importance à l'échelle internationale pour les rapaces (ZIIR)*

60. Pour une mise à jour concernant ce point, veuillez consulter le document UNEP/CMS/RAPTORS/MOS4/Doc.13.3.

Décisions 15.21 et 15.22 de la CMS - *Atlas sur la migration animale*

61. L'élaboration d'un Atlas sur la migration animale est une initiative de longue date de la Convention, qui est inscrite au programme de travail depuis la COP11 (Quito, 2014). Son développement est censé suivre une approche modulaire. Les progrès accomplis dans l'élaboration de l'atlas au cours de la période intersessions entre la COP14 et la COP15 sont résumés dans le document UNEP/CMS/COP15/Doc.21/Rev.1.

62. Depuis la COP15, le Secrétariat de la CMS a organisé un atelier sur l'Atlas des migrations animales du 8 au 12 octobre 2026, à Vasto (Abruzzes), en Italie. Cet atelier avait pour objectif de réunir des analystes ayant contribué au développement des modules existants de l'Atlas, ainsi que ceux qui travaillent actuellement à l'élaboration de nouveaux atlas sur les mouvements des animaux, afin de partager leurs expériences et leurs outils d'analyse et de cartographie. Cet atelier a également offert l'occasion de réfléchir collectivement au développement futur de l'Atlas et d'explorer des moyens d'améliorer l'accès à ses modules via un portail CMS dédié à l'Atlas. Les représentants des banques de développement ont été invités à participer en tant qu'utilisateurs principaux de l'Atlas, apportant ainsi des perspectives précieuses sur ses applications pratiques.

63. Plusieurs sous-groupes ont été convenus lors de la réunion de Vasto, dans le but à la fois de définir les critères pour la création et la mise à jour d'un méta-atlas des animaux migrateurs sous l'égide de la CMS, ainsi que de produire des documents pertinents sur le plan politique pouvant aider à atteindre les objectifs stratégiques de la CMS.

Présence aux réunions

64. Le Secrétariat de la CMS a participé à la 6e réunion (janvier 2024, en ligne), à la 7e réunion (mars 2024, en ligne), à la 8e réunion (septembre 2024, en ligne), à la 9e réunion (février 2025, Torrejón el Rubio [Cáceres], Espagne), à la 10e réunion (février 2026, en ligne) et à la 11e réunion (août 2026, en ligne) du Groupe consultatif technique.

Mesure recommandée

65. La Réunion des Signataires est invitée à prendre acte du rapport.